

Présents : Philippe Debatisse, Jocelyne Allain, Didier Thibault, Stéphane Toutain, Patrick Bailleau : Olivia Cazareth, Marc Clerissy, Sabrina Reguer

Début du Conseil à 19h

Désignation d'un secrétaire de séance : Marie Fuks

Information portée à la connaissance du Conseil

Dans le cadre des pouvoirs du maire et de la délibération de fongibilité des crédits votée par délibération en date du 3 avril 2025, monsieur le maire informe le conseil qu'il a autorisé les virements de crédits de chapitre à chapitre pour un montant de 605,75 € en fonctionnement et de 1620 € en investissement.

Ordre du jour

- Approbation du PV du précédent conseil du 23 octobre 2025

Le procès-verbal du conseil du 23 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- Autorisation à Monsieur le Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Dans l'attente du vote du budget 2026, l'équipe municipale doit autoriser monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement nécessaires à la commune entre le 1^{er} janvier 2026 et la date du vote du budget. Ces dépenses ne peuvent excéder 25% des crédits ouverts en 2025 soit 51 499,43 € (25% de 205 997,71€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget sans excéder 25% des crédits ouverts en 2025.

- Exonération de loyers du logement du petit gîte

Monsieur le maire informe le conseil que la locataire du petit gîte quitte le logement. Elle a réalisé des travaux d'amélioration du confort dans la salle de bain et la cuisine ainsi que des travaux de réfection du sol de la mezzanine et des peintures. Elle propose de laisser le four, des étagères et un miroir. En compensation des frais engagés et du matériel laissé, monsieur le maire propose de l'exonérer du loyer de janvier et de la moitié du loyer de février 2026 (date d'expiration de son bail) soit la somme de 315 € (210 € + 105 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité d'exonérer la locataire du petit gîte du loyer de janvier et de la moitié du loyer de février 2026 soit la somme de 315 € en compensation des travaux de rénovation réalisés lors de son installation et du matériel laissé à son départ.

- Mise en location du petit gîte

Suite au départ de la locataire, monsieur le maire informe le Conseil que le petit gîte situé 5 rue de la Verrière va être libéré et disponible à la location à compter de janvier 2026. Afin d'établir le futur bail, et tenant compte des améliorations apportées au logement, monsieur le maire propose au conseil de porter le montant du loyer à 280 € charges comprises (eau) auquel le locataire devra ajouter la taxe d'ordures ménagères.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le porteur le montant au
loyer du petit gîte à 280 € charges comprises (eau) auquel le locataire
d'ordures ménagères.*

- Demandes de l'école pour l'année 2026

A la rentrée 2026 l'école devrait compter 35 enfants au lieu de 36 cette année. Comme chaque année, la directrice a transmis à la mairie sa demande de budget. Celle-ci se décompose de la manière suivante :

- **50 €** dans le cadre du plan bibliothèque mis en place par l'Education nationale auquel la commune apporte depuis sa mise en place une subvention annuelle pour enrichir les bibliothèques des classes.
- **363 €** soit 11 € par enfant pour les livres de récompenses pour chaque niveau remis à la fin de l'année scolaire.
- **40 € par enfant soit 1320 €** en budget de fonctionnement pour l'achat de manuels et fournitures scolaires + **100 € supplémentaire par classe soit 200 €** à titre exceptionnel afin de pouvoir renouveler les méthodes et matériels suite aux changements liés aux nouveaux programmes.
- **331 €** pour financer les applications numériques Kaligo (198€), Lalilo (49€), Mathia (69€), Rallye (15€)
- Entre **100€ et 400€** de participation de la commune au titre de la subvention annuelle allouée à la coopérative scolaire pour la sortie prévue au château de Maintenon en avril en fonction du coût du transport (possibilité de gratuité via la Communauté de Communes).

Soit au total un budget prévisionnel de 2264 € + ou – 400 € ou 100€ au titre de la participation de la commune à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, les demandes de budget de l'école pour l'année scolaire 2026.

- Entretien des espaces verts

Le contrat de Samuel Vigny actuellement en charge de l'entretien des espaces verts arrive à son terme et il convient de le renouveler. Plusieurs devis ont été établis comprenant globalement, la tonte des zones enherbées (tondeuse et rotofil), la taille des haies, voire des tilleuls (prévus dans le devis Julien et Legault mais non prévus dans le devis de Boussardon) le ramassage des feuilles.

Les devis s'établissent à :

- **13 766,40 € TTC** pour Julien & Legault
- **13 200,00 € TTC** pour Boussardon (hors taille des tilleuls)
- **9350 00 € TTC** pour Samuel Vigny

Sur la base de ces éléments, Monsieur le maire demande au Conseil de statuer sur le choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de confier le nouveau contrat d'entretien des espaces verts de la commune à la société Samuel Vigny en précisant qu'il doit s'appliquer davantage.

- Attribution du marché public pour l'aménagement de la place

Suite à l'analyse des offres réalisée par Eure-et-Loir ingénierie (ELI) dans le cadre de la procédure d'appel d'offre lancée pour l'aménagement de la place de la mairie, l'entreprise **EIFFAGE ROUTE ILE DE France CENTRE OUEST** a été choisie pour un montant de

travaux de **106 470,55 €** comprenant la rampe PMR. EIFFAGE a d par rapport à ses concurrents (TP28 90,90 ; PIGEON TP CIDF 98 ; Les critères de sélection portaient pour 40% sur la qualité technique et matériels déployés, hygiène et sécurité, méthodologie d'exécution des travaux pour garantir la qualité des prestations) et pour 60% sur le prix. Les travaux sont prévus sur 2 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise EIFFAGE ROUTE ILE DE France CENTRE OUEST pour réaliser les travaux d'aménagement de la place de la mairie pour la somme totale de 106 470,55€ et autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution des travaux.

- Projets d'investissement 2026

Au-delà de l'aménagement de la place qui est déjà validé, Monsieur le maire propose au conseil les projets d'investissement suivants pour 2026 :

- Voirie

=> Curage des fossés et reprofilage (La Hézière, la Barberie, chemin rural des Longs Champs) **4240,50€ HT**

=> Réfection du pont de l'étang de Rouge (tablier et garde-corps) : **20 964, 00 € TTC**

=> Regard de la Villeneuve et route de l'Etang : **613,90 € TTC**

=> Route de l'étang : travaux de stabilisation des bordures sous réserve de la mise en sens unique de la route. La réfection des bas-côtés est plus légère et moins coûteuse que si la route est mise en sens unique.

- Changement du lave-vaisselle de la cantine et de la salle communale : 3270,23 € TTC

- Fosse septique de l'ancien presbytère. Assainissement fosse béton 3000 L avec épandage
=> **12524,23 € TTC**

- Fenêtre œil de bœuf du clocher => 417 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les projets d'investissement pour 2026 sous réserve du budget

- Demande de subvention au titre du FDI (Fonds départemental d'investissement) 2026 : aménagement de la place

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place, monsieur le maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre du FDI pour financer les travaux complémentaires relatifs à la création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite (7312,30 € HT) et l'évacuation de enrobés HAP (goudrons de houille contenant de fortes teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques dont l'inhalation peut être mauvaise pour la santé et nécessite des précautions particulières d'évacuation) (2750 €). Monsieur le maire demande au conseil de valider la demande de subvention sur la base de 50% du montant total des travaux (10 062,30€ HT) soit une subvention de 5031,15 €.

*Après en avoir délibéré, l'équipe municipale approuve à l'unanimité la demande de subvention de 50% au titre du **FDI 2026** pour les travaux complémentaires de l'aménagement de la place de la mairie relatifs à la création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite et à l'évacuation de enrobés HAP.*

- Demande de subvention au titre du FDI 2026 : voirie

Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le

ID : 028-212803100-20260114-20260114_1-DE



Afin de réaliser les travaux :

- de réfection du pont de l'étang de rouge (tablier et gardes-corps) et de celui de la Basse Giboudière,
- de curage et reprofilage des fossés (La Hézière, la Barberie, chemin rural des Longs Champs)
- de stabilisation des bas-côtés de la route l'Etang de rouge et pose d'un regard, monsieur le maire demande au conseil municipal de valider la demande de subvention au titre du FDI (50%) pour financer l'ensemble de ces travaux.

Après en avoir délibéré, l'équipe municipale approuve à l'unanimité la demande de subvention de 50% au titre du FDI 2026 pour les travaux de réfection du pont de l'étang de Rouge et le curage et reprofilage des fossés

- Demande de subvention au titre de la DETR DSIL 2026 : réfection des ponts

Afin de réaliser les travaux de réfection du pont de l'étang de rouge (tablier et gardes-corps) et du pont de la Haute Giboudière (piliers et gardes-corps), monsieur le maire demande au conseil municipal de valider la demande de subvention au titre de la DETR-DSIL (30%) pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, l'équipe municipale approuve à l'unanimité la demande de subvention de 30% au titre de la DETR-DSIL

- Informations et questions diverses

- **Route de l'Etang** : proposition de mise en sens unique pour éviter les dégradations répétées des bas-côtés

- **Chemin de l'Oratoire** : Mise en place d'une limitation de tonnage aux véhicules de + de 3,5 tonnes.

- **Pont de la basse Giboudière** : Mise en place d'une limitation de tonnage aux véhicules de + de 3,5 tonnes et éventuellement aux véhicules agricoles après consultation des agriculteurs tant que la réfection du pont de la basse Giboudière (piliers et garde-corps) n'est pas réalisée. Un devis a été demandé suite à une première expertise technique qui nécessite une étude plus poussée par un cabinet spécialisé compte tenu des dégradations constatées.

- **Travaux Thomas Mahé au presbytère** : Les travaux ont pris du retard car Thomas Mahé est tombé d'un toit. Ils devraient être réalisés *a priori* d'ici la fin de l'année.

- **Vente de l'ancienne poste** : rendez-vous signature le 18/12 chez le notaire

Fin du conseil : 19h50

Le secrétaire de séance,

Marie FUKS

Le Maire,

Philippe DEBATISSE

